

PARTIE DECISIONNELLE

1. CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONGRÈS, DE SÉMINAIRES ET D'EXPOSITIONS - MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PROGRAMMATION - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Pour l'assister dans la conduite des réflexions et la réalisation des études préalables à l'élaboration du projet de construction d'un Centre de congrès, de séminaires et d'expositions, dans le secteur de la presqu'île d'Albigny aux confins des communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux, la C2A a lancé une consultation par voie d'appel d'offres pour la désignation d'un prestataire. Les éléments de mission à réaliser dans le cadre du marché sont les suivants :

<i>Élément de mission</i>	<i>Intitulé sommaire</i>
n° 1	Recensement des contraintes
n° 2	Élaboration du programme
n° 3	Détermination de l'enveloppe financière
n° 4	Coûts de maintenance et amortissement
n° 5	Étude de faisabilité urbanistique
n° 6	Problématique foncière, DUP, expropriation
n° 7	Modalités et caractéristiques de la contractualisation
n° 8	Assurances
n° 9	Planning général
n° 10	Étude d'impact (DUP)
n° 11	Concours
n° 12	Géotechnique

La Commission d'appel d'offres s'est prononcée dans sa séance du 19 mai 2011 et a désigné le groupement SETEC Organisation (mandataire) / GIRUS / DELSOL Avocats comme attributaire du marché à passer. Ont été déclarés comme sous-traitants, les entreprises SETEC ALS / SAS LIEUX-DITS / TERRASOL Rhône-Alpes.

Le montant du marché qui est la somme des forfaits de rémunération propres à chaque élément de mission s'élève à 199.475,00 € HT pour un montant estimé de 220.000 € HT. L'offre retenue est de très bonne qualité et répond strictement au cahier des charges.

En conséquence, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le groupement d'entreprises SETEC Organisation (mandataire) / GIRUS / DELSOL Avocats.

- d'autoriser le Président de la C2A à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à lancer son exécution.

2. VALORISATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS - CONTRAT À PASSER ENTRE LE SILA, ADELPHE ET LA C2A

Dans le cadre de sa compétence Collecte des déchets ménagers, la C2A assure la collecte des déchets ménagers recyclables.

La Communauté de l'agglomération d'Annecy a signé, en 2007, un contrat tripartite avec la société ADELPHE et le SILA (dans le cadre de sa compétence traitement des déchets résiduels) afin de pouvoir bénéficier des différents soutiens pour la mise en place de la collecte sélective sur son territoire, soutiens provenant de la contribution des entreprises au point vert.

ADELPHE, comme Eco emballages, est une société agréée dont l'agrément est révisé régulièrement et qui propose ses soutiens dans le cadre d'un contrat, définissant un barème d'aide identique pour les 2 sociétés et négocié entre l'état, les collectivités et les entreprises contributrices.

Ces contrats ont une durée de 6 ans.

Ainsi, depuis le barème A créé à la naissance de ces organismes en 1992, les barèmes B, C et D ont été proposés aux collectivités selon les périodes auxquelles ont été signés les contrats.

La Communauté de l'agglomération d'Annecy a donc signé en 2003, un contrat dit « barème C » et en 2007 un contrat « barème D » qui prendra fin en 2012.

Aujourd'hui, les sociétés agréées proposent d'anticiper ces fins de contrats pour passer au « barème E ».

Les principes des différents soutiens sont liés à la performance de tri par habitant.

A ce jour :

Au vu des performances actuelles de la Communauté de l'agglomération d'Annecy, les simulations sur la base des tonnages triés en 2010, permettant de comparer le « barème D » et le « barème E », donnent les résultats suivants :

Barème D : 851 000 € tri + 71 000 € communication = **922 000 €**

Barème E : **1 117 000 €**

Dans ce nouveau contrat, il est possible de choisir les modalités de reprise des matériaux. Ce choix se fera ultérieurement en fonction des résultats de l'appel d'offres qui a été lancé par Savoie Déchets auquel ont été associés les tonnages de déchets recyclables de la C2A.